

Compte rendu Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Sur convocation du Maire Pierre BRAYSSE, le Conseil Municipal s'est tenu le 29 octobre 2020 à 18h30 dans la salle Jean Ferrat pour pouvoir mettre en pratique les gestes barrières de lutte contre la COVID 19.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mesdames ANTIGNY, BONNIFACY et ARSAC et Monsieur SILVE.

Excusés ayant donné pouvoir ARSAC à P.BRAYSSE, JS SILVE à M.VELU et E.ANTIGNY à JP LAVAL.

L'ordre du jour a été abordé selon l'ordre prévu sur la convocation.

1 : DELIBERATION N°1 Formation des Elus :

Le Maire donne lecture des articles et autres textes réglementaires qui instaurent un droit à l'information des formations des élus. La liste des thèmes d'information et de formation sera communiquée ultérieurement aux conseillers municipaux et en attendant le maire propose de consacrer 2% de la masse des indemnités d'Elus au budget formation information. Proposition adoptée à l'unanimité.

2 : DELIBERATION N°2 Règlement intérieur :

JP. LAVAL indique que notre précédente délibération concernant le règlement intérieur du Conseil a été jugée insuffisante par Monsieur Le Préfet. Il y a lieu de le compléter en précisant que la communication du conseil à travers tout type de support doit réserver une place, à l'appréciation du conseil, à la communication des représentants de l'opposition politique siégeant au conseil municipal. Le conseil approuve à l'unanimité que le règlement intérieur prévoit une partie des moyens de communication à la disposition de l'opposition municipale sous le contrôle du maire.

3 : DELIBERATION N°3 Intégration de PUY SAINT MARTIN à MONTELIMAR AGGLO:

La communauté d'agglomération de MONTELIMAR demande à ses 26 communes adhérentes de se prononcer sur l'entrée d'une 27 ième commune à savoir PUY SAINT MARTIN à la date du 1^{er} janvier 2021.

Le bassin de vie de PUY SAINT MARTIN est plus vers MONTELIMAR que vers le Val de Drôme et ce transfert paraît logique au Conseil municipal qui émet un avis favorable à l'entrée de cette commune au sein de l'Agglo, sachant que les négociations financières des contreparties sont en cours avec les services de l'AGGLO.

4 : DELIBERATION N°4 Poteaux incendie

Pour être en règle avec le dispositif de lutte contre les incendies et compte tenu de l'aide possible de la DETR, le Maire propose l'implantation de 2 poteaux incendies.

L'un chemin de Malhurier et l'autre à proximité de l'établissement 100% Loisirs, coût de l'opération 7 300 € HT subventionnée à hauteur de 80 % environ. Le conseil municipal

approuve cet investissement sécuritaire et demande de l'inscrire au budget 2021, les travaux étant seront à l'entreprise SUEZ.

5 : DELIBERATION N°5 Aide aux victimes de la tempête ALEX dans les alpes maritimes :

A l'image de ce que font nombres de communes Drômoises, une aide exceptionnelle sera adressées aux sinistrés via l'association des maires des Alpes Maritimes convenu entre commune l'aide proposée est de 1 € par habitant. Le conseil après en avoir débattu propose que le maire adresse 1 000 € aux sinistrés des Alpes Maritimes.

6 : DELIBERATION N°6 et 7 Création de poste et modification du tableau des effectifs :

Par nécessité de service, il est indispensable de porter de 28h à 30h le contrat de Madame MALTAVERNE Marie à échéance au 31 décembre 2020 qui assure également le service bibliothèque à raison de 4h par semaine. Sachant qu'à terme il y aura lieu de réduire à 2h le temps consacré au service municipal de la bibliothèque. Cet accroissement de temps impacte le tableau des effectifs qui doit être modifié en conséquence. Le conseil municipal conscient que la pérennité du service bibliothèque a un devenir incertain, accepte l'augmentation de 2h du poste de Madame MALTAVERNE pour sa stagiarisation à compter du 1^{er} janvier 2021.

7 : DELIBERATION N°8 Agrandissement de la cantine :

Le maire indique que le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire est de plus en plus élevé avec l'arrivée de nouveaux résidents compte tenu des lotissements qui ont été créés. Par ailleurs la lutte contre l'épidémie de COVID 19 implique plus de place entre chaque enfant, et l'espace cantine actuelle n'est plus suffisant, il faut l'agrandir . Un plan des travaux envisagés au prix de 136 772 € TTC est soumis à l'approbation du conseil. Après discussion et propositions certains conseillers, pour des raisons de sécurité (le restaurant est un ERP) le plan proposé par le Maire est accepté au prix de 136 772 € étant entendu qu'il devra solliciter toutes les subventions possibles, dès maintenant pour des travaux affectés au budget investissement de 2021.

8 : DELIBERATION N°9 Délibération modificative n°2 :

Pour information et acceptation par le conseil municipal, JP LAVAL chargé des finances indique que les frais d'études (Architecte, Maître d'œuvre, Conseil etc ..) sont des investissements amortissables. Il y a lieu de les imputer sur les comptes d'amortissements tel que le prévoit notre comptable du Trésor. Cette modification qui porte sur l'exercice 2019 n'affecte pas les budgets 2019 et 2020.

L'ordre du jour proprement dit étant épuisé, les 9 délibérations ont été prises à l'unanimité sans réserves, ni exception, le Maire propose d'aborder les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- F ROTH nouveau délégué à la sécurité des personnes et des biens, fait une présentation synthétique du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui prévoit notamment :
 - L'inventaire des risques majeurs encourus sur le territoire communal (sismique, nucléaire, inondation, transports matières dangereuses, ferroviaire, routiers.)

- L'organisation municipale autour d'un Poste de Commandement en mairie présidé par le Maire avec des obligations incombant à tous les élus du conseil municipal requis en cas de survenance d'un risque majeur.
- L'organisation départementale sous le contrôle du Préfet de la Drôme
- Toutes les procédures sont détaillées dans le PCS et le conseiller délégué à la sécurité a la charge de sa mise à jour constante.

Francis ROTH rappelle que le PCS et son contenu sont là pour mettre en œuvre le rôle majeur du Conseil Municipal qui est principalement de protéger les habitants du village.

- 2- L.FARGIER et B.DEL SOCORRO tous deux ont participé aux commissions thématiques de l'Agglo chacun en ce qui les concerne : Economie et culture.
Pour l'essentiel ces premières réunions de commissions sont des réunions d'installation, de présentation et d'objectifs de travail pour les années à venir. Chacun d'entre eux, Lionel et Babette, ont fait part de leur étonnement quant à la quantité des domaines et de sujets à traiter.
- 3- MireilleVELU Après son intervention sur la modération des dégâts d'inondations en cas de rupture du barrage de Vouglans, notamment par la surélévation des digues du Rhône, les surélévations également des diesels de refroidissement, de la centrale de Cruas notamment, Mireille VELU 1ere Adjointe indique qu'elle prendra contact avec ceux qui le souhaitent afin de prendre en compte la proposition de l'Agglomération concernant la pose de composteurs communaux.
Les composteurs Agglo ont une double mission : Faire de l'engrais à caractère écologique mais aussi diminuer le tonnage d'ordures ménagères ramassées dans les communes de l'Agglo y compris MONTELIMAR.
- 4- JP LAVAL fait un compte rendu du dernier bureau de l'agglo avec notamment les mouvements de personnels souhaités par le Président CORNILLET au niveau Direction et responsables de services stratégiques (économie, finances, communication)
 - Donne des indications sur les pouvoirs de police pris par l'Agglo et ceux encore aux mains des maires .
 - Propose son analyse du budget 2020 arrêté au 30 septembre 2020.
 - Globalement le taux d'utilisation du budget au niveau dépenses de fonctionnement est conforme à l'objectif temps ; le poste le plus important charges de personnel est conforme aux prévisions. S'agissant du budget d'investissement, il est lui aussi conforme aux prévisions sachant que le plus gros investissement (vidéo protection) n'est pas totalement terminé ni payé ; ceci retarde la perception de la subvention de la REGION qui n'intervient qu'à l'achèvement des travaux.
 - Le fond de roulement est un peu en retrait avec des ventes de parcelles non encore encaissées pour 100 000 € environ et des doutes persistent sur le montant de la TLP Prévues et qui n'est pas perçue aussi vite que prévue.
- 5- P.BRAYSSSE Maire
avant de clore les débats Le Maire indique que le journal de la commune va bientôt être édité. Toute proposition d'article est la bienvenue, sachant que le numéro à sortir comportera une demande d'avis sur le transfert de la mairie vers la bibliothèque actuelle. Il ajoute qu'un logiciel à acquérir par la commune pour un prix modeste est en test ; son rôle est de compléter via les portables l'information en complément de celle qui figure sur le panneau lumineux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Personne ne demandant la parole, le maire remercie le conseil municipal et lève la séance à 20h30.

Le Maire
Pierre BRAYSSE



Le secrétaire de Séance
Jean-Pierre LAVAL

